



ENSEIGNANTS NON TITULAIRES DES ECOLES D'ARCHITECTURE

Madame la ministre,
les ENSA attendent le respect de vos engagements

Il y a maintenant huit mois, nos organisations avaient obtenu du Cabinet d'Aurélie Filippetti que s'engage une concertation sur les conditions d'emploi et de rémunération des enseignants non titulaires des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), dans le cadre de l'application de la loi du 12 mars 2012 (dite Sauvadet).

Le ministère reconnaissant alors lui-même l'état déplorable et gravissime dans lequel se trouvaient les enseignants contractuels et vacataires de ces écoles (inéquité des rémunérations d'une école à l'autre, recrutement abusif en vacations créant un véritable état de vacataires permanent, statut des maîtres assistants associés dévoyés, morcellement horaires des contrats, etc.). Les dérives et les errements de recrutement ont de plus entraîné un résultat pervers : la titularisation ne pouvait concerner qu'une poignée d'enseignants (de l'ordre d'une quarantaine). En somme, l'illégalité imposée à tous durant des années se retourne aujourd'hui contre les intéressés.

A l'issue d'un cycle de réunions (nombreuses) qui devait permettre de trouver les solutions pour mettre fin à la précarité et pour enfin rémunérer les enseignants à un taux indiciaire décent, le ministère est complètement sorti du cadre de la négociation en exposant deux propositions inacceptables :

–création d'un « statut » de « **chargés d'enseignement vacataires** », s'inspirant de dispositions existant au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Statut ultra précaire et qui serait rémunéré en dessous des rémunérations actuelles du taux de TD.

–indiciation pour les enseignants contractualisés à l'indice minimum 309 de la fonction publique, soit environ **9,43 euros brut de l'heure** (Le taux du SMIC brut horaire est fixé à 9,43 €, soit 1 430,22 € mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires. L'indice 309 correspond à 1 430, 75 euros brut mensuel.)... **Scandaleux !**

De telles propositions sont nocives et scandaleuses. Dans ces conditions, l'ensemble des organisations syndicales présentes n'ont de cesse d'exiger que le Cabinet de la Ministre accepte enfin d'ouvrir **un plan pluriannuel de titularisation spécifiquement adapté à la situation des quelques centaines d'enseignants des ENSA assurant de longue date des besoins permanents de l'enseignement.**

Pour un plan de titularisation, le retrait du projet de décret sur les « chargés d'enseignement vacataires » et de dignes conditions de rémunération,

Dans les ENSA, l'heure est à la mobilisation !

L'intersyndicale, SUD, CFDT, UNSA, SNEA-CGT , le 30 avril 2013